



Pôle Arrêtés

23/AR06

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Visa de Mme DAVIGNON

Adjoint au Chef de Service

Affiché

le 26 JAN. 2023

**23/AR06 DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME CHRISTINE LEANDRI,
DIRECTEUR EDUCATION-JEUNESSE DU POLE FAMILLES**

Hubert FALCO, Maire de TOULON, Ancien Ministre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L2122-19 qui prévoit que « le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature : au Directeur Général des Services et au Directeur Général Adjoint des Services de Mairie ; au Directeur Général et au Directeur des Services Techniques ; aux responsables de services communaux »,

- L2122-20,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 27 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation des Membres du Conseil Municipal, ainsi qu'à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU l'ordre de service en date du 10 février 2022 portant affectation de Madame Christine LEANDRI sur un poste de Directeur Education-Jeunesse,

CONSIDERANT qu'il convient, pour une bonne administration, de donner délégation de signature à Madame Christine LEANDRI, Directeur Education-Jeunesse.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame Christine LEANDRI, Directeur Education - Jeunesse, sous ma surveillance et ma responsabilité, à l'effet de signer au nom du Maire :

- les ordres de services comptables,
- les factures,
- les courriers et notes diverses (aux parents d'élèves, au personnel mairie, aux inspecteurs de l'Education Nationale...),
- les actes, pièces et courriers liés à l'application du Règlement Intérieur des Activités Périscolaires
- les courriers et notes diverses (aux parents d'enfants, au personnel mairie, aux inspecteurs de l'Education Nationale, aux institutions CAF, DDCS, EN et partenaires de la direction Jeunesse),

Divers actes concernant le personnel communal placé sous sa responsabilité :

- les relevés d'heures supplémentaires,
- les autorisations d'absence (ARTT, congés, récupérations, formations),
- les demandes de conventions d'accueils de stagiaires,
- les autorisations d'utilisation des véhicules privés.

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame Christine LEANDRI, Directeur Education - Jeunesse.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 18 janvier 2023

Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre



Transmis au contrôle de légalité le :

Accusé de réception le :

Affiché le :

Notifié le :

Acte à classer**lmc1190366**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-01-26T09-16-42.00 (MI242769572)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230101-lmc1190366-AR (Voir l'accusé de réception associé)Objet de l'acte : 23/AR06 DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME
LEANDRI, DIRECTEUR EDUCATION-JEUNESSE D

Date de décision : 01/01/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signatureActe : 99_AR-083-218301372-20230101-
lmc1190366-AR-1-1_1.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/01/23 à 09:16

Par MANA ID Sophie

Transmis

Date 26/01/23 à 09:16

Par MANA ID Sophie

Accusé de réception

Date 26/01/23 à 09:26